



TOUS ENSEMBLE POUR GAGNER LES ÉLECTIONS TPE



Du 28 novembre au 17 décembre 2016, auront lieu les élections dans des Très Petites Entreprises (TPE) de moins de 11 salariés-es. Cela concerne 4 600 000 salariés-es dans tous les secteurs, dans notre branche, cela représente 155 460 salariés-es.

➔ **Les Cabinets Médicaux : avec 88 560 salariés-es dans 36 500 entreprises (moyenne de 2,4 salariés-es par entreprise).**

➔ **Les Cabinets Dentaires : avec 44 900 salariés-es dans 23 320 entreprises (moyenne de 1,95 salariés-es par entreprise).**

➔ **Les Prothésistes Dentaires : avec 19 000 dans 3 800 laboratoires dont 6 entreprises sur 10 entre 1 et 3 salariés-es par entreprise.**

Ces élections sont très importantes, car il en découle la représentativité syndicale (élections CE, à défaut DUP, à défaut DP) et des résultats de la consultation des salariés-es des TPE.

Les résultats TPE seront établis pour la première fois au niveau départemental ainsi qu'au niveau régional. Ils seront comptabilisés par branche professionnelle et interprofessionnelle afin de déterminer notre audience électorale. A l'issue de ces résultats, il sera déterminé la répartition départementale des sièges par organisation syndicale aux Prud'hommes.

Les derniers résultats en 2012 ont placé la CGT première Organisation Syndicale dans le secteur privé avec 29,54 %, suivie par la CFDT avec 19,26 %, de FO avec 15,15 % et de la CFTC avec 6,53 %.

Depuis 2010, sont mis en place des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI) :

- ➔ **13 CPRI pour les 13 régions, plus 5 dans les DOM,**
- ➔ **10 sièges aux syndicats interprofessionnels de salariés-es répartis proportionnellement selon les résultats recueillis aux TPE,**
- ➔ **10 sièges aux organisations d'employeurs.**

LE RÔLE DE CES COMMISSIONS EST DE :

- ☑ Donner toutes les informations ou conseils sur les dispositions légales ou conventionnelles aux salariés-es,
- ☑ Rendre des avis sur les questions spécifiques aux entreprises concernées (Emploi – Formation, conditions de travail, santé au travail, augmentations salariales),
- ☑ Faciliter la résolution des conflits, individuels ou collectifs,
- ☑ Reconnaître les métiers, les professions et les qualifications.



VOTE ET ORGANISATION DU SCRUTIN :

- 10 au 23 mai 2016 : dépôt des candidatures,
- 7 juin 2016 : publication des candidatures,
- 1^{er} septembre 2016 : au plus tard envoi à chaque électeur d'un courrier l'informant de son inscription,
- 5 septembre 2016 : publication des listes électorales
- 5 au 26 septembre période des recours gracieux,
- Novembre 2016 : envoi des documents électoraux aux électeurs,
- 28 novembre au 12 décembre 2016 : déroulement du scrutin par internet et vote par correspondance reçu jusqu'au 17 décembre 2016,
- 19 au 22 décembre 2016 : dépouillement national et publication des résultats,
- 1^{er} semestre 2017 : mise en place des Commissions :

Pour plus d'information sur les élections dans les TPE : www.tpe.cgt.fr

Dans tous les cas, nous obtiendrons un bon résultat, si :
TOUTE LA CGT S'ENGAGE AUX COTÉS DES SALARIÉ-ES.

SALARIÉS-ES :

- ⇒ des Cabinets Médicaux,
- ⇒ des Cabinets Dentaires,
- ⇒ des Laboratoires de Prothèses Dentaires,

vous allez pouvoir de nouveau vous exprimer pour déterminer la représentativité des Organisations Syndicales.



VOTEZ CGT, c'est faire confiance à des élus proches de vos intérêts !



Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur www.sante.cgt.fr



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :